

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

<b>15</b>	SAMU
<b>17</b>	Police ou Gendarmerie
<b>18</b>	SDIS (Pompiers)
<b>112</b>	N° des urgences européennes
<b>115</b>	SAMU Social

<b>MAIRIE</b>	
Tél	04 75 71 72 18
Mail	saintlaurentdonay@valenceromansagglo.fr
<b>MAIRE : Mme CHEVROL Nadine</b>	
Tél	06 87 03 15 61

### L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte sera donnée par :

- Un message **ALERTE** sur **Panneau Pocket**
- **Affichage en Mairie**
- **Message téléphonique du référent secteur**

Cf au verso pour la conduite à tenir en fonction du risque

## CONSIGNES SPÉCIFIQUES

Évacuation :

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1<sup>ière</sup> nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

Confinement :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

**En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter les consignes générales :**

### AVANT

Prévoir :

- Une radio portable à piles
- Une lampe de poche
- Une réserve d'eau potable
- Lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation un sac contenant les affaires de 1<sup>ière</sup> nécessité (**médicaments**, papiers d'identité, vêtements adaptés, un peu d'argent, ...)

### PENDANT

Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque



Écouter la radio  
87,9 FM  
105,4 FM

Penser **Panneau Pocket**



**Ne pas aller chercher ses enfants à l'école**  
Ils sont pris en charge par les enseignants



**Ne pas téléphoner**  
Sauf urgence  
Pour libérer les lignes pour les secours

### APRÈS

- Écouter la radio
- Consulter **Panneau Pocket**
- Évaluer les dégâts
- Se mettre à la disposition des secours si besoin

### RAPPELS PRATIQUES : Catastrophes Naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la Mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer le sinistre à son assurance selon les clauses de son contrat. Pour être indemnisé au titre des catastrophes naturelles il faut :

- Que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance.
- Que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté ministériel.

Edition Mai 2025

## Commune de SAINT LAURENT D'ONAY

### DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Mesdames, Messieurs,

La sécurité des habitants de la commune fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune.

Je vous demande de lire attentivement cette plaquette et de la **conserver**.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un **PCS** : **Plan Communal de Sauvegarde** ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

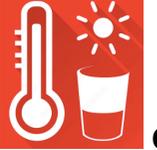
La mairie tient à votre disposition les différents documents cités.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire.

# LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité

 <p><b>INONDATION – RUISELLEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas s'engager sur une route inondée</li> <li>• Respecter les déviations mises en place</li> <li>• Fermer les ouvertures (portes, fenêtres,...)</li> <li>• Couper le gaz et l'électricité</li> <li>• Se réfugier en hauteur</li> <li>• Evacuer sur ordre des autorités ou des secours</li> </ul>	 <p><b>ALÉAS CLIMATIQUES</b>  <b>Neige – Grand froid - Verglas - Pluie abondante – Vent violent – Tempête</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les déplacements</li> <li>• Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre</li> <li>• Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li> <li>• Ne pas intervenir sur un toit</li> <li>• Respecter les déviations mises en place</li> <li>• En cas d'orage, ne pas utiliser les appareils électriques ni les téléphones</li> </ul>	 <p><b>FEUX DE FORÊTS</b></p> <p><b>AVANT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Débroussailler, entretenir les abords des habitations</li> </ul> <p><b>PENDANT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement</li> <li>• S'éloigner dos au vent</li> <li>• Respirer à travers un linge humide</li> <li>• Si possible, asperger d'eau les habitations en zone d'incendie</li> </ul>
 <p><b>SÉISME</b></p> <p><b>PENDANT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rester sur place, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur</li> <li>• Eviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, ...</li> <li>• Ne pas allumer de flammes (fuite de gaz éventuelle)</li> </ul> <p><b>APRÈS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couper le gaz et l'électricité (pas de flammes)</li> <li>• Evacuer et s'éloigner des bâtiments : rejoindre un endroit dégagé</li> <li>• Se conformer aux consignes données par les autorités</li> </ul>	 <p><b>CANICULE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5L/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour, ne pas consommer d'alcool, manger normalement</li> <li>• Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses</li> <li>• Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets</li> <li>• Prendre des nouvelles de son entourage</li> <li>• Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé</li> <li>• Appeler immédiatement le <b>15</b> si une personne est victime d'un malaise.</li> </ul>	 <p><b>RISQUES SANITAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se conformer aux consignes données par les autorités</li> <li>• Limiter les déplacements et dans la mesure du possible, rester isolé</li> <li>• Se signaler en mairie si on est une personne fragile</li> <li>• Ne pas hésiter à signaler un voisin ou une connaissance en difficulté</li> </ul>